

**Province de Québec, le 1er mars 2010**  
**Municipalité La Rédemption.**

Lundi, le premier (1) mars 2010 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Sont présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset, Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Simon-Yvan Caron, Denis Soucy et Jean-Yves Deschênes. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse. Annie Dubé, directrice générale était présente.

**2. Ouverture de la séance.**

10-28 Mme La Mairesse ouvre la séance par une pensée et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

**3. Dépôt du rapport financier 2009,** par madame Karen Jean, de la Firme  
10-29 Mallette, de Mont-Joli.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février.**

10-30 Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> février dernier, il est proposé par Denis Soucy appuyé de Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la dite séance tel que lu et présenté.

**5. Correspondance.**

10-31 Pour faire suite à la demande de don de l'École Le Mistral, dans le cadre de leur sortie « Festival of music » qui se tiendra à New York en avril prochain, il est proposé par Simon-Yvan Caron appuyé de Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité effectue un don de 25\$.

10-32 Après la lecture d'une demande de commandite à l'OTJ de La Rédemption concernant la Fête de la Relâche, il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Patricia Lavoie, et résolu unanimement que la municipalité ne fasse pas de don, étant donné que le prêt de la grande salle municipale gratuitement est déjà un don en soi.

**6. Résolution pour l'adoption du règlement numéro 2010-02.**

10-33 Il est proposé par Denis Soucy appuyé de Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2010-02 intitulé : Travaux d'interception et d'assainissement des eaux usées, comportant une dépense de 2,372,000 \$ et un emprunt de 2,372,000 \$ remboursable en vingt (20) ans.

**7. Adoption du règlement numéro 2010-02 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'interception et de traitement des eaux usées.**

**MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-02**

---

**CONCERNANT DES TRAVAUX D'INTERCEPTION ET  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, COMPORTANT UNE**

**DÉPENSE DE 2 372 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 372 000 \$  
REMBOURSABLE EN VINGT (20) ANS.**

---

**ASSEMBLÉE régulière** du conseil municipal de la municipalité de La Rédemption, tenue le 1er jour de mars 2010, à 20 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents:

SON HONNEUR LA MAIRESSE: M<sup>me</sup> Isabelle Dupont

LES MEMBRES DU CONSEIL:

Denis Soucy

Carmen Morisset

Simon-Yvan Caron

Patricia Lavoie

Brigitte Lévesque-Dupont

Jean-Yves Deschênes

Tous membres du conseil et formant quorum.

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge d'intérêt public et doit, pour respecter les normes en vigueur, effectuer des travaux d'interception et d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** pour l'exécution desdits travaux, la Municipalité a reçu du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans une lettre du 18 décembre 2009, confirmation d'une aide financière de 2 115 000 \$, tel qu'il appert de la lettre jointe en Annexe A au présent règlement.

**ATTENDU QUE** le présent règlement comporte un emprunt visant des travaux d'infrastructures en matière d'eaux usées, dont plus de la moitié du coût des travaux fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, ce qui fait en sorte, puisque le montant de subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt, que le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle suivante l'article 117 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, entré en vigueur le 17 juin 2009 (2009, chapitre 26);

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** la directrice générale mentionne que ce règlement a pour objet des travaux d'interception, d'assainissement des eaux usées et de travaux connexes, comportant une dépense de 2 372 000 \$ et un emprunt de 2 372 000 \$ remboursable en 20 ans;

**ATTENDU QU'**un avis de présentation du présent règlement a été préalablement donné le 1<sup>er</sup> février 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

10-34 Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu (Brigitte L, Dupont, et Isabelle Dupont : contre) de décréter et statuer par règlement de cette MUNICIPALITÉ ce qui suit :

## 1. BUT

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à exécuter ou faire exécuter des travaux d'interception, d'assainissement des eaux usées, pour un montant n'excédant pas 2 372 000 \$. Lesdits travaux sont plus amplement décrits aux documents préparés par la firme BPR, en date du 3 septembre 2009, incluant les taxes nettes, les imprévus et les frais connexes, au dossier RI-22-501, comportant une estimation du coût desdits travaux (Annexe B).

## 2. Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 372 000 \$ pour les fins du présent règlement.

## 3. Emprunt autorisé

Afin de solder la dépense décrétée par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 372 000 \$ sur une période de 20 ans.

## 4. Imposition à l'ensemble

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 10% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## 5. Imposition AUX SECTEURS DESSERVIS

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 90% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau de collecte des eaux usées, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué suivant le tableau apparaissant ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de 90% par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

<b>Catégories « A » : Résidentiel</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Pour chaque résidence ou unité de logement résidentielle	1,00 unité
Terrain vacant	0,50 unité
Pour chaque chalet	1,00 unité

<b>Catégories « B » : Hébergement et restauration</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Hôtels et motels : tarif de base	1,25 unité
Plus : Par cabine ou unité de motel ou chambre d'hôtel	0,25 unité

<b>Catégories « B » : Hébergement et restauration</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Avec salle à manger ou restaurant	0,50 unité
Maison de chambre et/ou pension Tarif de base	1,50 unité
Chaque chambre additionnelle	0,10 unité
Casse-croûte ou restaurant	1,50 unité

<b>Catégories « C » : Alimentation</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Épicerie avec boucherie	1,75 unité
Dépanneur	1,25 unité
Boucherie ou centre de dépeçage	1,25 unité

<b>Catégories « D » : Station-service et garages</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Station-service avec dépanneur	1,50 unité
Garage d'un entrepreneur général	1,50 unité

<b>Catégories « E » : Ateliers et usines</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Usine de fabrication de planchers : tarif de base	2,00 unité
Plus : pour chaque neuf (9) employés ou moins	1,00 unité

<b>Catégories « F » : Services</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Banque ou caisse populaire	1,75 unité
Salon de coiffure	1,50 unité

<b>Catégories « G » : Autres</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Bureau de poste	1,75 unité

<b>Catégories « H » : Professions</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Bureau d'avocats, notaires, arpenteurs-géomètres, assureurs, comptables, médecins, vétérinaires, ingénieurs, architectes, huissiers, chiropraticiens, agents d'immeubles et autres professions	1,50 unité

## **6. Affectation des excédents**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **7. Affectation DES CONTRIBUTIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte notamment à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant de 2 115 000 \$ provenant du programme « Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ) », laquelle subvention ayant été confirmée le 18 décembre 2009 (Annexe A). Cette somme pourra être ajustée suivant les conditions dudit programme et est

spécifiquement appropriée au remboursement de la partie de l'emprunt concernant les travaux municipaux décrits à l'annexe B.

## **8. Signature des documents**

Mesdames la mairesse et la directrice générale sont, par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

## **9. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA RÉDEMPTION  
CE 1<sup>ER</sup> MARS 2010**

---

Isabelle Dupont, mairesse

---

Annie Dubé, directrice générale

## **8. Acceptation des comptes.**

10-35 Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Denis Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents l'acceptation des comptes au montant de **39,502.23 \$**. (Comptes en annexe au procès verbal).

## **9. Dépôt du bilan 2009 par l'inspecteur municipal.**

10-36

## **10. Dépôt de l'inventaire 2009 par l'inspecteur municipal.**

10-37

## **11. Résolution : Adoption du code d'éthique.**

10-38 Après la lecture du code d'éthique, il est proposé par Isabelle Dupont, appuyé de Denis Soucy, d'adopter le présent code tel que lu et présenté. La proposition passe au vote, 3 pour, 4 contre, la proposition est donc rejetée.

10-39 Par la suite, il est proposé par Patricia Lavoie appuyé de Denis Soucy, de reporter l'adoption du présent code d'éthique, d'un mois. La proposition passe au vote, 4 pour, 2 contre, la municipalité devra en rediscuter le mois prochain, soit en avril.

## **12. Permis d'intervention du ministère des Transports.**

**Attendu que** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**Attendu que** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Attendu que** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

**Attendu que** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**Attendu qu'il** est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

10-40 Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de La Rédemption demande au ministère des Transports les permis

d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2010 et qu'elle autorise Annie Dubé, directrice générale à signer les permis d'intervention.

**13. Reddition de compte 2009 : Aide à l'entretien du réseau routier local.**

10-41 **Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de \$ 123,670 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'un** Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

**Pour ces motifs,**

Sur proposition de Denis Soucy appuyé de Brigitte L. Dupont, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de La Rédemption informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programmes d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**14. Résolution Vente pour taxes.**

10-42 Après la présentation de la liste des comptes à être vendu pour taxes, il est proposé par Patricia Lavoie appuyé de Denis Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à faire parvenir cette liste à la MRC de la Mitis, si non payée avant le 15 mars 2010, sur même proposition, autorise Annie Dubé, dir. générale à représenter la municipalité de La Rédemption lors de la vente à la MRC de la Mitis, le 10 juin prochain.

**15. Bilan incendie 2009.**

10-43 Dépôt du bilan pour le service incendie, année 2009, par la directrice générale.

**16. Résolution pour annulation du règlement 2008-02.**

**Attendu que** la Municipalité de La Rédemption a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2008-02 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**Attendu que** le coût réel des travaux s'élève à 33,862.50 \$;

**Attendu que** pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de La Rédemption désire s'approprier du surplus accumulé pour un montant de 33,862.50 \$;

**Attendu qu'il** existe un solde de 38,500.00 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Attendu qu'il** y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2008-02 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

10-44 **Il est, par conséquent,** proposé par Simon-Yvan Caron  
Appuyé par : Denis Soucy

Et résolu à l'unanimité des conseillers,

**Que** le montant de la dépense du règlement no 2008-02 soit réduit de 38,500.00 \$ à 33,862.50 \$;

**Que** le montant de l'emprunt du règlement no 2008-02 soit réduit de 38,500.00 \$ à 0 \$;

**Que** pour payer la dépense prévue au règlement no 2008-02, la municipalité de La Rédemption s'approprie une partie du surplus accumulé;

**Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

## **17. Affaires nouvelles**

### **10-45 A. Annulation d'une taxe de service.**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron appuyé Denis Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de La Rédemption accepte d'annuler la taxe de service : ordures ménagères et récupération pour le matricule 7969-04-0040, puisqu'il n'y a plus de résidence unifamiliale sur le terrain.

### **B. Offre d'emploi : pour tests d'eau potable.**

10-46 Il est proposé par Denis Soucy appuyé de Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de La Rédemption ouvre un poste à temps partiel, de préposé à l'aqueduc.

### **C. Achat autorisé pour se conformer aux recommandations de notre assurance municipale.**

10-47 Pour faire suite aux recommandations de notre assureur, (MMQ), il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption, se conforme à leurs demandes et effectue l'achat de deux (2) extincteurs de 20 lbs, une lumière de secours, une poubelle de métal étanche, et la vérification des extincteurs de l'édifice municipal.

### **D. Avis de motion.**

10-48 La conseillère, Patricia Lavoie donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de type autopompe.

### **E. Demande de subvention pour l'amélioration d'une partie de fondation du 8<sup>e</sup> rang auprès de Danielle Doyer, députée.**

**Considérant** que la municipalité de La Rédemption est responsable de l'entretien de cette route;

**Considérant** que les travaux projetés sont considérés comme prioritaires et urgents pour la sécurité de nos concitoyens;

**Considérant** que les coûts estimés dépassent largement les montants prévus en travaux de voirie par la municipalité, en 2010;

**Considérant** que la municipalité a prévu un montant de 12,000 \$ pour ses travaux en 2010;

10-49 **En conséquence**, il est proposé par Denis Soucy appuyé Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de La Rédemption demande à Danielle Doyer, députée, de nous réserver un montant de 150,000 \$ dans son enveloppe

discrétionnaire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

10-50 **F. Achat cellulaire, inspecteur municipal.**

Il est proposé par Patricia Lavoie appuyé de Carmen Morissette et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise l'achat d'un téléphone cellulaire, pour l'inspecteur municipal, auprès de Bell, modèle PRO-200.

10-51 **G. Souper-échange : Bon climat des affaires.**

Il est proposé par Patricia Lavoie appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de La Rédemption autorise madame Isabelle Dupont, mairesse au souper échange, Bon climat des affaires, qui aura lieu le 24 mars prochain au Centre Colombien de Mont-Joli. Le prix du billet est de 40\$.

**H. Travail de la machinerie municipal chez les propriétaires privés.**

10-52 Il est proposé par Denis Soucy appuyé de Patricia Lavoie et résolu que la municipalité de La Rédemption n'effectuera plus aucuns travaux sur des terrains privés que ce soit pour l'ouverture de cours l'hiver avec souffleur ou baco, ou de travaux d'été avec baco ou niveleuse, puisque selon la loi, la machinerie municipale ne doit être utilisée que pour des fins municipales.

**I. Adhésion à la charte de service public de bibliothèque municipale.**

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de la municipalité de maintenir et de consolider la bibliothèque municipale, son comité et les services de proximités offerts à nos citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE LE COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE DÉSIRENT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE ACCRUE ET DE PARTICIPER À LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE;**

10-53 Sur proposition de Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron, il est résolu à l'unanimité :

D'ADHÉRER à la *Charte de notre service public de bibliothèque municipale*;

D'ACCEPTER le dépôt final du plan d'action 2010 du comité de bibliothèque tel que reçu;

DE DÉPOSER une demande à la MRC de La Mitis dans cadre de son programme *Initiatives de partenariat municipal en littérature* et de respecter les conditions qui s'y rattachent :

◆ INVESTIR une somme minimale de 200\$ dans cette entente de partenariat sous forme de subvention récurrente indépendamment de l'adhésion au Réseau biblio du Bas-Saint-Laurent, et ce, sans désengagement financier des sommes habituellement attribuées au Comité de bibliothèque ;

◆ REMPLIR ET FOURNIR les documents nécessaires au dépôt de la demande ;

**J. Assainissement des eaux usées – Budget d'honoraires professionnels.**

10-54 Pour faire suite à la proposition budgétaire reçu de BPR concernant les frais d'honoraires professionnels de l'assistance à la gérance et la préparation du règlement d'emprunt, le positionnement du site,

l'arpentage, mise en plan des données, et autres, il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Denis Soucy et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption accepte la proposition budgétaire de 29,500\$, mais n'accepte pas la partie où il est inscrit : « que les honoraires seront facturés, sans limite de taux....facturées sur la base réels, majorés de 5%. » La municipalité devra être avertie à l'avance pour approbation et acceptation avant toutes dépenses.

#### **18. Période de questions.**

#### **19. Fermeture de l'assemblée.**

10-55 Après la période de questions, il est proposé par Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée à 22h40.

---

**Isabelle Dupont, mairesse**

---

**Annie Dubé, dir.gén./sec.trés.**

#### **Province de Québec, le 19 mars 2010 Municipalité de La Rédemption**

Vendredi, le dix-neuf (19) mars 2010 se tenait à 19h00 au Centre municipal, la séance extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

10-56 Sont présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, madame Carmen Morisset conseillère, et monsieur Simon-Yvan Caron conseiller. Annie Dubé, directrice générale était présente. Étant donné qu'il n'y a pas quorum, il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron d'ajourner la séance et de la reporter à lundi, 22 mars à 19h00, au même endroit.

10-57 Il est proposé par Carmen Morisset, la fermeture de l'assemblée, à 19h10.

---

**Isabelle Dupont, mairesse**

---

**Annie Dubé, dir. gén./sec.trés.**

#### **Province de Québec, le 22 mars 2010 Municipalité de La Rédemption.**

Lundi, le vingt-deux (22) mars 2010 se tenait à 19h00 au Centre municipal, la séance extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Sont présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset et Patricia Lavoie, ainsi que messieurs les conseillers suivants : Simon-Yvan Caron et Jean-Yves Deschênes. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse. Annie Dubé, directrice générale était présente.

#### **1. Acceptation de l'ordre du jour.**

10-56 La Mairesse ouvre la séance à 19h00 et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, l'acceptation de l'ordre du jour.

## **2. Confirmation que tous on reçu l'avis de convocation**

10-57 Les membres du conseil affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que l'avis d'ajournement de la secrétaire trésorière.

## **3. Achat du camion autopompe.**

10-58 Après discussion concernant l'achat de l'autopompe, il est proposé par Patricia Lavoie appuyé de Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement que la municipalité continue son processus de règlement d'emprunt pour l'achat de l'autopompe. Le règlement sera amorti sur une durée de 5 ans.

## **4. Mandat à Alain Lizotte (Bernard Lizotte et Fils).**

10-59 Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement que la municipalité mandate monsieur Alain Lizotte pour (Bernard Lizotte et Fils), pour la continuité des travaux au site du forage d'exploration du puit F.E. 5/2009, selon les recommandations de Marcel Jolicoeur, hydrogéologue et de notre Firme d'ingénieurs BPR. Le prix de la soumission est de \$23354.96 taxes incluses. Sur même proposition, la municipalité de La Rédemption effectue l'achat d'une pompe pour les essais de pompage des puits, essai d'une durée de 6 à 8 semaines, chez Distribution Uni-Pompe inc de St-Romuald au prix de \$1475.56, taxes incluses, plus les tuyaux de raccordement, adaptateur et coude. Les présentes dépenses sont admissibles à 100% au retour de la taxe d'accise.

## **5. Mandat à l'électricien pour l'installation électrique.**

10-60 Il est ensuite proposé par Carmen Morisset appuyé de Patricia Lavoie et résolu unanimement que la municipalité mandate Jean-Pierre St-Amand inc., électricien à effectuer une entrée de 100 ampères, avec un tableau étanche de 16 circuits à proximité des essais de pompage pour l'eau potable. Le prix de la soumission est de \$987.65 taxes incluses. Les présentes dépenses sont admissibles à 100% au retour de la taxe d'accise.

## **6. Ouverture de la cour de l'église et du presbytère.**

10-61 Il est proposé par la mairesse, Isabelle Dupont de compenser La Fabrique financièrement pour l'ouverture de la cour de l'église et du presbytère, après discussions, il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Patricia Lavoie et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption décide de reporter à l'automne, une nouvelle décision concernant l'ouverture de cour de l'église et du presbytère.

## **7. Fermeture de l'assemblée.**

10-62 Il est proposé par Patricia Lavoie, la fermeture de l'assemblée à 19h50.

---

Isabelle Dupont, mairesse

Annie Dubé, dir.gén./sec.trés.